

LOUZAC

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION LOCALE

SAINT ANDRÉ

JUIN 2024

N° 345

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE ☞ Tous les cinq ans, les électeurs sont appelés aux urnes pour **désigner les députés européens**. Cette année le vote se déroulera le **dimanche 09 juin**.

S'agissant des modalités pratiques sachez que, dès lors que vous êtes inscrits sur la liste électorale communale, vous devez vous présenter dans le désormais **unique bureau de vote situé dans la mairie de LOUZAC SAINT ANDRÉ** (bourg de Louzac, 6 rue de la vallée). En effet, pour des facilités d'organisation, le bureau de Saint André n'existe plus. **Voter sera possible de 8 H à 18 H**. Pour rappel, il s'agit d'un **scrutin à un seul tour** et à la proportionnelle.

Ces élections sont malheureusement souvent marquées par une très forte abstention. Et pourtant ce vote à une importance cruciale. Déjà cela permet de signifier le modèle européen que l'on souhaite. Ensuite il faut savoir que nombre de règles, de lois et de politiques qui s'appliquent en France découlent directement ou indirectement des décisions prises à Strasbourg et Bruxelles. Un parlementaire européen peut paraître hors sol mais en fait a, par ses actes, un impact direct sur notre vie quotidienne.

Alors le dimanche 09 juin, venez voter. Et accomplir son devoir de citoyen ne prend que quelques minutes.

Lilian JOUSSON

BUREAU DE VOTE

Pour les élections européennes du **dimanche 09 juin**, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale communale devront **voter à la mairie de LOUZAC SAINT ANDRÉ**.

Il n'y a plus en effet sur la Commune qu'un seul bureau de vote.

La distribution des nouvelles cartes d'électeurs (obligatoire du fait du regroupement en un seul bureau de vote) s'est faite fin mai. Toute personne ne l'ayant pas encore reçu peut la récupérer en mairie.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

- **Maternelle** → inscription à l'école de Saint André lors des portes ouvertes le samedi 1^{er} juin de 9 H 30 à 12 H (☎ 05.45.83.27.68)
- **Primaire** → inscription en contactant le directeur de l'école de Louzac (☎ 05.45.82.43.01)

REPAS CHAMPÊTRE

La Diane des Borderies organise son traditionnel repas champêtre (sanglier à la broche), le **samedi 1^{er} juin à midi** (site de l'école de Louzac).
Renseignements : ☎ 06.07.80.00.78

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :
- lundi 10 juin
- lundi 24 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE

Fort du succès de l'an passé, le Comité d'Animation accueillera de nouveau des musiciens le **vendredi 21 juin de 18 H 30 à 23 H, Place des Borderies**, à côté du terrain de football. Si la météo le permet, une surprise pourrait clôturer en beauté cette soirée conviviale.

Entrée gratuite

Buvette et restauration sur place.

MICRO FOLIE

Grand Cognac met à disposition de ses communes membres un **musée numérique itinérant** appelé MICRO-FOLIE.

LOUZAC SAINT ANDRÉ profitera de cette initiative **du 11 au 28 juin** aux horaires d'ouverture de la Mairie (sauf le lundi et le mercredi).

Dans la salle du conseil, les visiteurs (individuels ou en groupe) pourront ainsi découvrir les œuvres d'art issues des collections des musées régionaux, nationaux et internationaux en très haute qualité et avec des outils numériques adaptés.

Cette découverte peut se faire en toute autonomie ou en mode conférence, sur grand écran ou via les outils numériques mis à disposition (tablettes, casques de réalité virtuelle, etc...).

L'accueil en individuel est assuré de 14 H à 18 H. Les groupes seront reçus le jeudi et le vendredi de 9 H 30 à 12 H (réservation obligatoire auprès du médiateur ☎ 06 99 85 31 50 /microfolie@grand-cognac.fr).

AGENDA

REPAS CHAMPÊTRE

Samedi 1^{er} juin 12 H 00
Sanglier à la broche organisé par la Diane des Borderies à l'école de Louzac.

BOURSE AUTO MOTO

Samedi 08 & dimanche 09 juin (sous réserve)
Bourse organisée par la Team « Nos Loulous » au complexe polyvalent du Fief des Groies

FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 18 H 30
Concert organisé par le Comité d'animation au Fief des groies (Place des Borderies)

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Mardi 25 juin 14 H 00
Permanence gratuite à la mairie
Contact : Michèle LADIK (☎ 06 11 72 08 90)

ÉCOLES

Samedi 29 juin 16 H 00
Kermesse des écoles organisée à Louzac par l'Association des Parents d'Elèves

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES :

ECLERCY Mathieu & DEMAILLAT Aurélie
04 mai

CHAUMETTE Mathieu & COHIER Adeline
11 mai

DÉCÈS :

TOUTUT Jean 04 mai
ROUX Paulette 20 mai

Paulette RICHER est née le 26 mars 1932 dans le bourg de Louzac, commune où elle se mariera avec Robert ROUX (maire de 1959 à 1995) et passera toute son existence. Bienveillante et discrète, elle fut une cantinière appréciée à l'école à partir de 1972 et ce pendant dix ans. Elle s'investit également dans plusieurs associations locales.

VOLS

Pour embellir le giratoire de la Croix Fraingant, la Commune avait entamé des plantations.

Malheureusement au bout de quelques jours, **six des dix pieds de lauriers plantés ont été volés**. C'est bien sûr un préjudice matériel pour la collectivité (30 €, sans compter le temps passé par les employés communaux). Et c'est un crève-cœur de devoir renoncer à agrémenter un lieu public, mais si c'est pour que ce soit dérobé ou dégradé...

Pour sauver les quatre « oubliés », la Commune a fait le choix de les enlever.

Des vols ont également de nouveau été constatés dans les cimetières. La gendarmerie a été prévenue.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 avril

- **Extension de l'école** → Suite à l'appel d'offres et à une phase de négociation, attribution des deux derniers lots permettant de lancer le chantier.
- **Grand Cognac** → Adoption du rapport d'activités 2022.

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

La 5^{ème} édition de ce marché organisé par le Comité d'Animation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture est prévue le **vendredi 05 juillet à partir de 18 H**.

Possibilité de restauration sur place.

CLOCHES

Plusieurs personnes se sont émues de ne plus entendre les cloches de nos deux églises sonner.

La cause est la **défectuosité d'une pièce de la minuterie** et non à un souci de réinitialisation informatique comme cru initialement. Et comble de malchance les deux dispositifs rencontrent le même problème qu'il a été toutefois long à diagnostiquer tant le matériel est spécifique.

Des devis sont en cours pour remédier à la panne rencontrée.

TRAVAUX BRUYANTS

Tondre son gazon, passer le motoculteur dans son potager, bricoler avec des machines sont des actes de la vie courante pour beaucoup. Mais cela peut générer des bruits qui, trop forts, deviennent des **nuisances sonores** pour le voisinage. Afin de conserver de bonnes relations entre tous, des plages horaires autorisées ont été précisément réglementées.

Ainsi **il n'est possible d'entreprendre des travaux bruyants que :**

- du lundi au vendredi (sauf jour férié) de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30
- le samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- le dimanche et les jours fériés de 10 H à 12 H

Bien évidemment en période de forte chaleur et dès lors qu'il n'y a pas d'abus, le bon sens doit prévaloir. Tout comme **avertir ses voisins permet en général d'éviter tout conflit** (de même dans le cadre d'une soirée festive « animée »).

SIGNALEURS

Les cyclistes du **Tour Poitou Charentes** passeront sur la Commune le **20 août** prochain. Pour la bonne organisation sont recherchés encore quelques signaleurs. Tout bénévole intéressé pour donner deux ou trois heures de son temps doit se rapprocher de la Mairie.